



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

ALBANEL AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 23-287 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION, OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - ✓ Projet de règlement n° 23-287 sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 décembre 2023 à 19 h à la salle du conseil de la municipalité d'Albanel, située au 160, rue Principale à Albanel. L'objet de l'assemblée est de présenter le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI). Au cours de cette assemblée publique, un représentant de la municipalité expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement n° 23-287 sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) peut être consulté au bureau de la municipalité du 9 novembre au 4 décembre 2023, et ce, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h ou sur le site Internet de la municipalité.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT :

Le règlement vise les objectifs suivants :

- L'ajout aux règlements d'urbanisme d'un règlement visant la gestion des projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) dont les dispositions s'appliquent aux particuliers comme aux personnes morales de droit public ou de droit privé, s'applique à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de la municipalité d'Albanel.

DONNÉ À ALBANEL, LE 8 NOVEMBRE 2023.

Stéphanie Marceau, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphanie Marceau, directrice générale résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le huitième jour de novembre 2023, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 novembre 2023

Directrice générale et greffière-trésorière